



DOCUMENT D'ÉVALUATION

COMPOSANTE DE L'INITIATIVE DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE FAMILIALE RELEVANT DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE DU CANADA 1997-1998 – 2001-2002

Cadre d'évaluation

Mai 2001

**Division de l'évaluation
Section de l'intégration et de la coordination de la politique**

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION.....	1
2. CONTEXTE	3
3. PROFIL DE LA COMPOSANTE	7
3.1 Mandat, objectifs et principaux résultats escomptés.....	7
3.2 Ressources.....	9
3.3 Structure organisationnelle et liens connexes	10
3.4 Éléments de programme.....	12
4. POINTS À ÉVALUER, QUESTIONS, INDICATEURS ET SOURCES DE DONNÉES.....	17
4.1 Pertinence.....	17
4.2 Efficacité	18
4.3 Rentabilité	20
5. STRATÉGIE D'ÉVALUATION	23
5.1 Surveillance et mesure permanentes du rendement	23
5.2 Sous-études.....	24
5.3 Évaluation bilan.....	25

ANNEXE A : INDICATEURS DE RENDEMENT

ANNEXE B : LIENS ENTRE LES PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'INITIATIVE DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE FAMILIALE ET LA COMPOSANTE DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE DU CANADA

ANNEXE C : MATRICE DES POINTS À ÉVALUER ET DES QUESTIONS, DES INDICATEURS, DES SOURCES DE DONNÉES ET DES PROCÉDÉS UTILISÉS DANS L'ÉVALUATION

1. INTRODUCTION

Le présent document décrit le Cadre d'évaluation établi pour la composante de l'Initiative de lutte contre la violence familiale relevant du Ministère de la Justice du Canada. L'Initiative est un projet interministériel fédéral qui a débuté le 1^{er} avril 1997.¹

L'objet du Cadre d'évaluation est le suivant :

- présenter la raison d'être et les objectifs de la composante de l'Initiative relevant du Ministère;
- décrire les éléments du programme du point de vue des objectifs et des résultats escomptés;
- énoncer les principales questions, les indicateurs et les exigences en matière de données;
- déterminer les méthodes qui devraient être utilisées pour réaliser l'évaluation;
- proposer un plan satisfaisant à l'égard des activités d'évaluation.

Le cadre a été préparé en collaboration étroite avec le personnel chargé du programme, à partir des sources d'information suivantes :

- un examen des documents ministériels et interministériels;
- une série de déclarations de mission et d'indicateurs de rendement pour chaque élément de programme, élaborés au cours d'un atelier d'une journée tenu en mai 2000;
- des consultations avec le personnel du Ministère.

Le reste du présent rapport s'organise comme suit : le chapitre 2 décrit le contexte de l'initiative actuelle; le chapitre 3 présente le profil de la composante; le chapitre 4 recense les questions et

¹ Le ministère de la Justice du Canada exécute un grand nombre d'initiatives, de programmes et d'activités qui portent directement sur la violence familiale ou qui s'y rattachent. Toutefois, il convient de noter que le présent Cadre d'évaluation ne traite que des activités au moyen d'une affectation annuelle que le Ministère reçoit dans le cadre de l'Initiative de lutte contre la violence familiale. Sept autres ministères reçoivent eux aussi des allocations spéciales à cet effet (Société canadienne d'hypothèques et de logement, ministère du Patrimoine canadien, Santé Canada, Gendarmerie royale du Canada, Statistique Canada et Condition féminine Canada).

les méthodes d'évaluation possibles; le chapitre 5 propose un plan d'activités d'évaluation. L'annexe A fournit de plus amples détails sur les éléments du programme.

2. CONTEXTE

Le Ministère a pris part à plusieurs initiatives interministérielles fédérales visant à lutter contre la violence familiale. D'abord, il a participé à l'Initiative de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants (1986-1988), puis à l'Initiative de lutte contre la violence familiale, qui comprend trois phases (de 1988-1989 à 1991-1992, de 1991-1992 à 1995-1996 et de 1996-1997 jusqu'à présent²).

Les phases de l'Initiative de lutte contre la violence familiale ont certes chacune une orientation précise, mais elles ont aussi le même objectif à long terme : réduire la fréquence des cas de violence familiale dans la société canadienne. La priorité du ministère de la Justice est d'améliorer la réaction du cadre juridique et du système de justice pénale face aux cas de violence familiale. La composante relevant du ministère de la Justice avait au cours des première et deuxième phases les objectifs suivants :

1. traitement adapté et réceptif du système de justice pénale et des organismes partenaires des cas liés à la violence familiale;
2. reconnaissance par la population et les spécialistes du fait que la violence familiale est inacceptable au Canada et qu'elle n'y sera pas tolérée;
3. élaboration d'une démarche stratégique à long terme par le système de justice pénale au sujet de la violence familiale.³

² Les première et deuxième phases se sont chevauchées pendant un an. La deuxième phase devait se terminer en 1994-1995, mais lorsque le financement du programme est arrivé à expiration le 31 mars 1995, le Comité du Cabinet chargé du développement social a approuvé une prorogation d'un an, sans toutefois approuver aucune affectation de ressources. En février 1996, le Conseil du Trésor a confirmé qu'une somme qui pourrait aller jusqu'à sept millions de dollars par an serait allouée de façon permanente, sous réserve de l'élaboration d'une nouvelle orientation proposée et de l'existence d'une stratégie et d'une justification du financement claires. En décembre 1996, le Cabinet a approuvé le renouvellement de l'Initiative de lutte contre la violence et un financement permanent de sept millions de dollars par an.

³ *Initiative sur la violence au sein de la famille - Phase II, Étude préparatoire* (octobre 1991).

Le Ministère a reçu environ un million de dollars par an dans le cadre de la première phase et 1,4 million par an pendant les quatre premières années de la deuxième phase. Pour la phase actuelle, le Ministère reçoit environ 1,5 million de dollars par an.⁴

Dans chaque phase de l'Initiative, les efforts du Ministère se sont concentrés sur l'élaboration de politiques, sur la réforme du droit pénal, la recherche, les subventions et les contributions pour soutenir des projets de violence familiale et l'élaboration de matériel de vulgarisation juridique.

Ces activités ont été réalisées avec différents partenaires et intervenants, p. ex., d'autres ministères fédéraux, d'autres paliers de gouvernement, des organisations non gouvernementales, des associations professionnelles et le secteur privé. Le Ministère travaille en collaboration étroite avec ses homologues provinciaux et territoriaux dans des domaines comme l'élaboration de politiques en matière de justice pénale, la réforme du droit et l'établissement de protocoles. Il coopère également avec des universitaires et des spécialistes de la recherche en politiques, des organisations non gouvernementales et des associations professionnelles dans le cadre d'activités visant accroître les connaissances de sujets comme les facteurs de risque et les stratégies efficaces d'intervention. De plus, le Ministère soutient d'une part les efforts déployés par des organismes de vulgarisation juridique pour sensibiliser davantage le public aux questions de violence familiale et, d'autre part, les efforts communautaires pour élaborer des stratégies efficaces de prévention et d'intervention face à des cas de violence familiale.

Outre les efforts qu'il déploie dans le cadre de l'Initiative, le ministère de la Justice du Canada se charge de diverses activités qui contribuent directement ou indirectement à réduire la violence familiale. Pour ce qui est de l'amélioration de la réaction du système de justice face aux cas de violence familiale, il s'occupe notamment des stratégies, initiatives et activités suivantes :

- Phase II de la Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime;
- Initiative sur les armes à feu;
- Initiative pour les victimes d'actes criminels;
- Stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones;
- Justice réparatrice;
- Diversité et égalité des sexes.

⁴ Ces chiffres incluent les salaires, les avantages sociaux, les fonds de contribution et les dépenses d'exploitation. Comme nous l'avons mentionné, aucuns fonds n'ont été approuvés en 1995-1996. Pour 1996-1997, le ministère a reçu 1,08 million de dollars.

Les quatre premières initiatives énumérées ci-dessus sont soumises à des exigences distinctes en matière d'évaluation.

3. PROFIL DE LA COMPOSANTE

Le présent chapitre décrit la composante de l'Initiative de lutte contre la violence familiale relevant du Ministère.

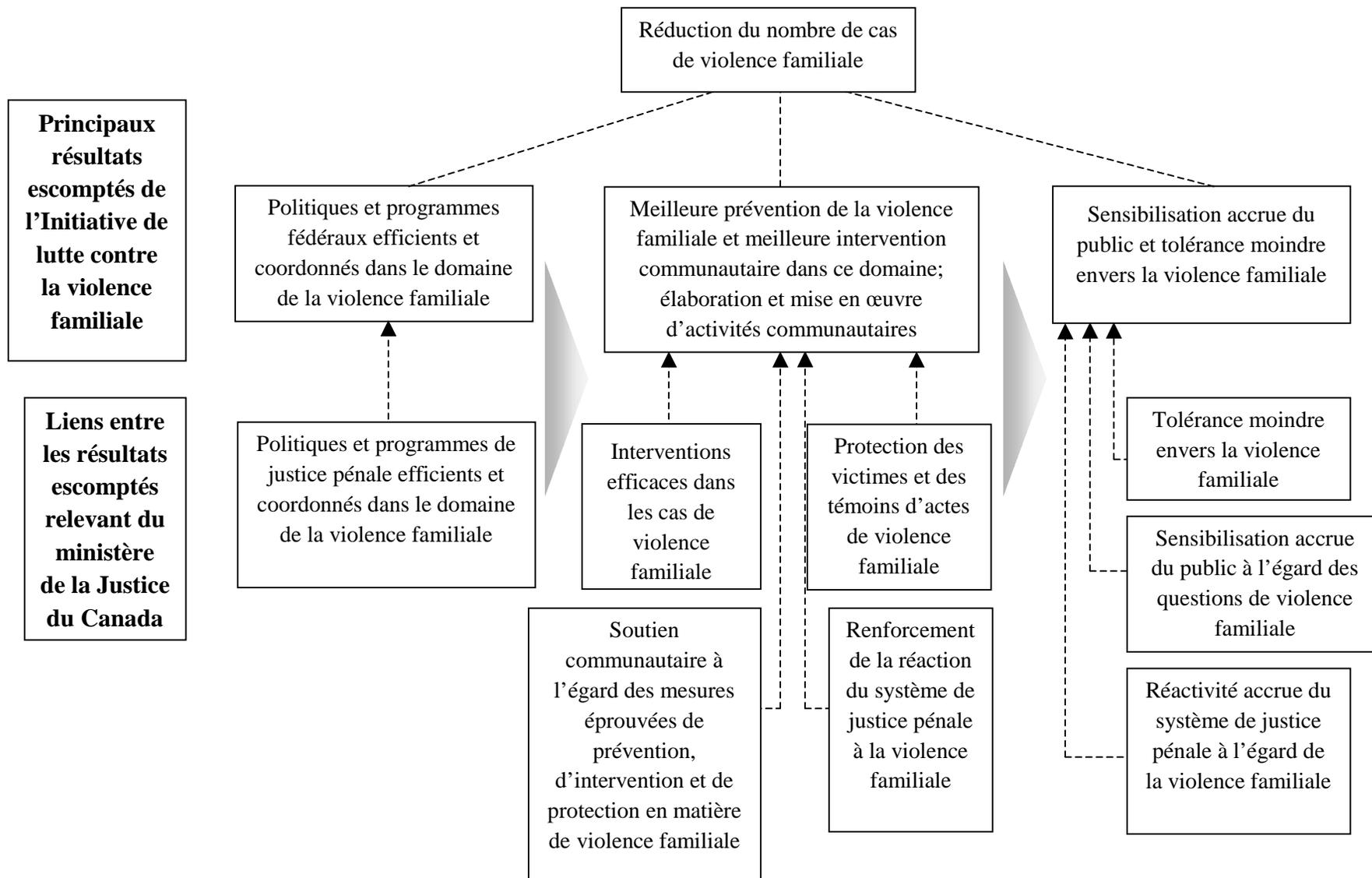
3.1 Mandat, objectifs et principaux résultats escomptés

Le mandat et les objectifs du Ministère dans le cadre de la phase actuelle de l'Initiative interministérielle doivent être considérés dans le contexte de cette dernière. Le mandat de l'Initiative est défini dans le rapport de décision associé au mémoire présenté au Cabinet en décembre 1996 à propos de l'Initiative de lutte contre la violence familiale. L'objectif de l'Initiative, tel qu'il apparaît dans le *Cadre interministériel de reddition des comptes de l'Initiative de lutte contre la violence familiale*, est « la réduction de la violence familiale au sein de la population canadienne, notamment à l'égard des femmes et des enfants, [par l'atteinte des objectifs suivants] :

- promouvoir la sensibilisation du public aux facteurs de risque liés à la violence familiale et la nécessité d'engager la population dans la lutte;
- renforcer la capacité de réaction du système de justice pénale et du secteur du logement;
- appuyer la collecte, la recherche et l'évaluation des données afin de repérer les interventions efficaces. »

Le *Cadre de responsabilisation interministérielle* définit les « principaux résultats escomptés » de l'initiative fédérale. Le modèle logique du programme figurant à la page suivante montre la relation entre les principaux résultats escomptés dans le cadre de l'initiative fédérale et les principaux résultats définis pour la composante relevant du ministère de la Justice. Il convient de remarquer que les principaux résultats peuvent seulement être atteints à long terme et que la capacité du Ministère à y parvenir est influencée par de nombreux autres facteurs environnementaux, dont les politiques et les mesures prises par d'autres ministères fédéraux, d'autres paliers de gouvernement et d'autres intervenants.

Liens entre les principaux résultats de l'initiative de lutte contre la violence familiale et la composante du Ministère de la Justice du Canada



Selon le Cadre de responsabilisation interministérielle concernant l'Initiative de lutte contre la violence familiale, le Ministère a quatre principaux objectifs dans le cadre de l'Initiative :

- Promouvoir la sensibilisation permanente du public aux causes de la violence familiale;
- Promouvoir la participation du public à l'intervention dans les cas de violence familiale;
- Renforcer la capacité du système de justice pénale de lutter contre le problème;
- Soutenir les activités de collecte, de recherche et d'évaluation des données pour repérer les interventions efficaces.

3.2 Ressources

3.2.1 Ressources fédérales

Le tableau 1 indique les ressources affectées à l'Initiative interministérielle actuelle. Le Cabinet a approuvé 1,08 million de dollars (M\$) pour 1996-1997 et 7 M\$ pour 1997-1998 et les années suivantes. L'Initiative renouvelée devait aussi recevoir le soutien d'autres ministères participants, par leurs ressources existantes.

Tableau 1 : Ressources approuvées par le Cabinet pour l'Initiative renouvelée de lutte contre la violence familiale

Ministères	1996-1997	1997-1998 et suivants
Santé Canada	0,50 M\$	2,14 M\$
SCHL	0,20 M\$	1,90 M\$
Justice	0,14 M\$	1,45 M\$
Patrimoine canadien	0,24 M\$	0,46 M\$
Solliciteur général	0	0,45 M\$
Condition féminine	0	0,25 M\$
Statistique Canada	0	0,35 M\$
Total	1,08 M\$	7,00 M\$

3.2.2 Budget de l'Initiative de lutte contre la violence familiale au ministère de la Justice

Les tableaux 2 et 3 montrent la répartition des ressources du ministère de la Justice, par élément de programme et par article de dépense.

Tableau 2 : Répartition par élément de programme des ressources approuvées

Éléments relevant du ministère de la Justice	1996-1997	1997-1998 et suivants
Élaboration de politiques	30 000 \$	388 000 \$
Recherche en politiques	15 000 \$	169 650 \$
Élaboration de projets	40 000 \$	413 250 \$
Vulgarisation juridique	50 000 \$	457 101 \$
Évaluation du programme	5 000 \$	22 000 \$
Total	140 000 \$	1 450 000 \$

Tableau 3 : Répartition par article de dépense des ressources approuvées du ministère de la Justice.

Initiative de lutte contre la violence familiale	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003 et suivantes
ETP	4,64	4,64	4,64	4,64	4,64	4,64
Salaires et avantages sociaux	325 047	325 047	325 047	325 047	325 047	325 047
F et E	619 046	527 228	527 228	527 228	559 228	527 228
Total du crédit 1 ^{er} – dépenses d'exploitation	944 093	852 275	852 275	852 275	884 275	852 275
Total du crédit 5 – contributions	220 000	597 725	597 725	597 725	565 725	597 725
TOTAL	1 164 093	1 450 000	1 450 000	1 450 000	1 450 000	1 450 000

3.3 Structure organisationnelle et liens connexes

3.3.1 Échelon interministériel

L'Initiative de lutte contre la violence familiale du gouvernement fédéral compte sur l'appui de deux groupes de travail interministériels : le Groupe de travail interministériel et le Groupe de travail sur l'évaluation interministérielle. Le coordonnateur de la politique en matière de droit de l'enfance, Section de la famille, des enfants et des adolescents, représente le ministère au sein du Groupe de travail interministériel. Un représentant de la Division de l'évaluation fait partie du Groupe de travail sur l'évaluation interministérielle. Santé Canada est le ministère directeur de l'Initiative.

3.3.2 Échelon ministériel

Les sections suivantes reçoivent des fonds en vertu de la composante de l'Initiative relevant du ministère de la Justice sont notamment : la Section de la famille, des enfants et des adolescents; la Section de l'intégration et de la coordination des politiques (Division de la recherche et Division de l'évaluation); la Section des Innovations, analyses et intégration (de la Direction générale des programmes). Ces trois sections font partie du Secteur des politiques.

La Section de la famille, des enfants et des adolescents, Secteur des politiques, est responsable de la coordination et de la liaison relativement au travail réalisé par le Ministère dans le cadre de l'Initiative. Cette responsabilité englobe différentes activités comme la coordination de la production de documents stratégiques (p. ex., plans de travail et budgets), la coordination de la surveillance du rendement et des rapports connexes et l'organisation de réunions ministérielles consacrées à la violence familiale.

D'autres groupes ministériels interviennent dans le domaine de la violence familiale : la Section de la politique en matière de droit pénal; le Centre de la politique concernant les victimes; le Bureau de la diversité et de l'égalité des sexes; le Conseil national de prévention du crime. Tous ces groupes, de même que les Finances et les Communications, participent à l'occasion aux activités du groupe de travail ministériel pour partager de l'information et assurer l'application d'une démarche intégrée et coordonnée.

3.3.3 Ressources externes

Outre les liens ministériels et interministériels, le Ministère consulte ses homologues provinciaux et territoriaux, maintient des liens avec eux et coordonne ses activités avec les leurs. Le Comité de coordination des hauts fonctionnaires (CCHF) sert de tribune de prises de décision de haut niveau pour les questions liées à la violence familiale.

Le Ministère consulte également des instances internationales (p. ex., Nations Unies) et d'autres gouvernements et collabore avec eux pour élaborer des mécanismes internationaux (protocoles ou autres) de lutte contre la violence familiale.

En plus des communications avec d'autres gouvernements, le Ministère entretient des liens officiels et informels avec des organisations non gouvernementales et des groupes d'intérêt. Mentionnons par exemple les consultations avec des organisations féminines et des groupes

d'intérêt dans le cadre d'audiences de comités tenues en vue de nouvelles initiatives législatives. Des liens existent également avec des organisations internationales qui luttent contre le problème de la violence familiale. Étant donné la diversité et le grand nombre d'organisations non gouvernementales concernées, les consultations se tiennent à l'occasion de projets particuliers ou en rapport avec des thèmes précis.

3.4 Éléments de programme

La composante de l'Initiative relevant du ministère de la Justice est formée de quatre éléments de programme interdépendants : conseils stratégiques et juridiques; recherche en politiques; élaboration de projets; vulgarisation et information juridiques. La gestion de chaque élément dépend certes d'un groupe fonctionnel précis au Ministère, mais la consultation et la collaboration prédominent entre les divers éléments à l'échelle du Ministère et avec les autres partenaires et intervenants. La présente section décrit brièvement ces éléments, tandis que les tableaux de l'annexe A recensent pour chacun d'eux les attentes relatives aux activités, aux extrants, aux groupes clients, aux résultats des activités à court et à long terme, de même qu'aux liens avec les principaux résultats escomptés.

3.4.1 Conseils stratégiques et juridiques

Aperçu et mission

Les conseils juridiques et ceux prodigués en vue de l'élaboration de politiques sont la pierre angulaire de la participation du Ministère à l'Initiative de lutte contre la violence familiale; ils relèvent de la Section de la famille, des enfants et des adolescents. La mission précise assignée à cet élément dans le cadre de l'Initiative de lutte contre la violence familiale est la suivante :

Fournir des conseils stratégiques et juridiques qui aideront les décideurs et les autres intervenants à améliorer la réaction du système de justice pénale face à la violence familiale.

Cet élément de programme porte notamment sur l'analyse, la recherche, l'élaboration et la modification de politiques et de lois liées au problème de la violence familiale, dans le but de conseiller les décideurs et les autres intervenants et de les aider à améliorer la réaction du système de justice pénale à la violence familiale.

Contribution

Conformément aux termes de la présentation au SCT, les ressources suivantes ont été affectées annuellement à l'élément élaboration de politiques :

- 217 436 \$ pour les frais de fonctionnement pour les salaires (1 LA-2A, 2/3 LA-2B, 1/3 LA-3A, 2/3 SCY3)
- 170 564 \$ 388 000 \$ pour les frais de fonctionnement (contrats)

3.4.2 Recherche en politiques

Aperçu et mission

Le ministère de la Justice du Canada mène différentes activités de recherche dans le domaine de la violence familiale, comme la réalisation, la promotion et la diffusion d'études, d'analyses statistiques et d'études méthodologiques liées à la violence familiale à l'échelon national. Ce travail sert à orienter l'élaboration de politiques et la prise de décision au sein du système de justice pénale sur les questions liées à la prévention et à la réduction de la violence familiale. Ces activités sont réalisées par la Division de la recherche et de la statistique.

La mission précise assignée à cet élément dans le cadre de l'Initiative de lutte contre la violence familiale est la suivante :

Effectuer des recherches et procurer de l'information de haute qualité et pertinentes à l'échelon national⁵ pour orienter l'élaboration de politiques et la prise de décision au sein du système de justice pénale sur les questions liées à la prévention et à la réduction de la violence familiale.

⁵ Cela comprend des travaux de recherche qui ont des retombées dans le domaine de la justice à l'échelle du Canada, par exemple : la recherche sur des questions de violence familiale d'ampleur nationale; des questions de portée provinciale ou territoriale liées à des tendances nationales ou influant sur plus d'une administration ou plus d'une collectivité, dont les communautés des Premières nations et des Inuits; des recherches comparatives internationales sur la violence familiale qui permettent de mieux comprendre la situation canadienne ou ses répercussions.

Contribution

Les ressources suivantes ont été affectées annuellement à l'élément de recherche en politiques :
169 650 \$ en fonds de fonctionnement.

3.4.3 Élaboration de projets

Aperçu et mission

L'élément élaboration de projets vise notamment à faciliter l'élaboration et la mise en œuvre de projets ou de partenariats, le soutien aux projets, la détermination, l'analyse et la diffusion des résultats des projets ainsi que des leçons tirées, en vue d'améliorer la réaction du système de justice pénale à la violence familiale. Ces activités sont réalisées par la Direction générale des programmes. La mission précise assignée à cet élément dans le cadre de l'Initiative de lutte contre la violence familiale est la suivante :

Soutenir l'élaboration, la mise en œuvre, l'essai et l'évaluation de modèles, de stratégies et d'outils pour améliorer la réaction du système de justice pénale face à la violence familiale.

Contribution

Les ressources suivantes ont été affectées annuellement à l'élément élaboration de projets :

- 53 806 \$ pour les frais de fonctionnement pour les salaires (1 ETP)
- 45 564 \$ en fonds de fonctionnement (contrats)
- 313 880 \$ pour les fonds de contribution imputables au crédit 5.

3.4.4 Vulgarisation et information juridiques (VIJ)

Aperçu et mission

L'élément de programme de VIJ porte sur la détermination, l'analyse et l'évaluation des besoins en matériel de vulgarisation et d'information juridiques lié à la violence familiale, ainsi que sur le soutien à apporter aux efforts de conception et d'exécution dans ce domaine, en vue de

contribuer à la prévention et à la réduction de la fréquence des cas de violence familiale. Ces activités sont réalisées par le Programme de vulgarisation et d'information juridiques.

La mission précise assignée à l'élément de VIJ dans le cadre de l'Initiative de lutte contre la violence familiale est la suivante :

Soutenir l'élaboration et la diffusion/exécution d'efforts de VIJ sur la violence familiale à l'intention de la population canadienne en vue de contribuer à la prévention et à la réduction de la fréquence des cas de violence familiale.

Contribution

Les ressources suivantes ont été affectées annuellement à cet élément de programme :

- 53 806 \$ pour les frais de fonctionnement pour les salaires (1 ETP)
- 119 450 \$ pour les frais de fonctionnement (contrats)
- 283 845 \$ pour les fonds de contribution imputables au crédit 5.

4. POINTS À ÉVALUER, QUESTIONS, INDICATEURS ET SOURCES DE DONNÉES

Dans la présente section, nous présentons les principaux points à examiner au cours de l'évaluation de la composante de l'Initiative de lutte contre la violence familiale relevant du ministère de la Justice. Les indicateurs et des sources de données sont indiqués dans le tableau des points à évaluer, des questions, des indicateurs, des sources de données et des procédés (voir l'annexe C). Les principaux points à évaluer sont les suivants :

- la pertinence;
- l'efficacité;
- la rentabilité.

4.1 Pertinence

L'évaluation de la pertinence vise à confirmer la raison d'être du programme et à déterminer si ce dernier est nécessaire en permanence. En ce qui concerne la composante de l'Initiative relevant du Ministère, les questions clés en matière de pertinence du programme sont les suivantes :

Pertinence

1. Une intervention du Ministère est-elle toujours nécessaire pour améliorer la réaction du système de justice pénale à la violence familiale?
2. Est-il nécessaire de poursuivre toutes les activités financées dans le cadre de la composante de l'Initiative de lutte contre la violence familiale relevant du Ministère?
3. Le contexte des politiques liées à la violence familiale et au système de justice pénale a-t-il changé?
4. Dans quelle mesure les objectifs et le mandat de la composante de l'Initiative de lutte contre la violence familiale relevant du Ministère sont-ils encore pertinents?

5. Quels devraient être l'objet et l'ampleur de l'intervention du Ministère dans le domaine de la violence familiale?
6. Existe-t-il un besoin permanent d'une initiative interministérielle coordonnée dans le domaine de la violence familiale?
7. Est-il toujours nécessaire que le ministère de la Justice du Canada participe à une initiative fédérale de lutte contre la violence familiale?

4.2 Efficacité

L'évaluation de l'efficacité porte principalement sur les résultats atteints par le programme et sur la réalisation des objectifs de l'initiative. Plus précisément, du point de vue de la participation du ministère de la Justice à l'Initiative, les questions à poser concernant l'efficacité du programme sont les suivantes :

8. Dans quelle mesure la composante de l'Initiative relevant du ministère de la Justice contribue-t-elle à l'élaboration de politiques et de programmes efficaces et coordonnés de justice pénale se rattachant à la violence familiale?
9. Dans quelle mesure la composante de l'Initiative relevant du ministère de la Justice contribue-t-elle à des interventions efficaces dans des cas de violence familiale?
10. Dans quelle mesure la composante de l'Initiative relevant du ministère de la Justice contribue-t-elle au soutien communautaire à l'égard des mesures éprouvées de prévention, d'intervention et de protection en matière de violence familiale?
11. Dans quelle mesure la composante de l'Initiative relevant du ministère de la Justice contribue-t-elle à la protection de victimes et de témoins d'actes de violence familiale?
12. Dans quelle mesure la composante de l'Initiative relevant du ministère de la Justice contribue-t-elle au renforcement de la réaction du système de justice pénale à la violence familiale?
13. Dans quelle mesure la composante de l'Initiative relevant du ministère de la Justice contribue-t-elle au renforcement de la réactivité du système de justice pénale à l'égard de la violence familiale?

14. Dans quelle mesure la composante de l'Initiative relevant du ministère de la Justice renforce-t-elle la sensibilisation du public envers les questions de violence familiale?
15. Dans quelle mesure la composante de l'Initiative relevant du ministère de la Justice permet-elle la prestation de conseils de nature politique et juridique visant à aider les décideurs et les autres intervenants à améliorer la réaction du système de justice pénale à la violence familiale?
16. Dans quelle mesure les recherches menées et l'information établie par le Ministère de la Justice du Canada contribuent-elles à l'élaboration de politiques et à la prise de décision par le système de justice pénale relativement à la prévention et à la diminution de la violence familiale?
17. Dans quelle mesure le travail effectué par le Ministère de la Justice du Canada pour élaborer, mettre en œuvre, tester et évaluer des modèles, des stratégies et des outils améliore-t-il la réaction du système de justice pénale à la violence familiale?
18. Dans quelle mesure le travail accompli par le Ministère de la Justice du Canada pour aider à l'élaboration et à la diffusion/exécution d'efforts de vulgarisation et d'information juridiques dans le domaine de la violence familiale à l'intention du public canadien contribue-t-il à la prévention et à la diminution du nombre d'actes de cette nature?
19. Le modèle actuel de collaboration et de partenariat intersectoriels et multidisciplinaires contribue-t-il au succès de la composante de l'Initiative relevant du Ministère? Si oui, de quelle façon?
20. Les processus et les systèmes mis en place pour planifier, organiser, mettre en œuvre et surveiller la composante de l'Initiative relevant du Ministère et pour en rendre compte sont-ils appropriés?
21. Les activités du Ministère dans le domaine de la violence familiale ont-elles des effets non intentionnels (positifs ou négatifs)?
22. Quelles leçons a-t-on tirées de la composante de l'Initiative relevant du Ministère?

4.3 Rentabilité

L'évaluation de la rentabilité vise à déterminer si le programme constitue le moyen le plus rentable d'atteindre les objectifs du programme ou s'il existe des moyens plus rentables à cet égard. En ce qui concerne l'Initiative, les questions relatives à la rentabilité sont les suivantes :

23. Les ressources du programme ont-elles été réparties de manière optimale entre ses quatre éléments, compte tenu des objectifs visés?
24. Les éléments du programme constituent-ils des moyens efficaces et rentables de parvenir aux résultats escomptés?
25. La démarche intraministérielle actuelle de lutte contre la violence familiale constitue-t-elle un moyen efficace d'améliorer la réactivité du système de justice pénale face aux questions de violence familiale?
26. La démarche interministérielle actuelle de lutte contre la violence familiale constitue-t-elle un moyen efficace de lutter contre la violence familiale?
27. La répartition des ressources du programme était-elle suffisante pour assurer une coordination efficace et efficiente des activités de l'Initiative...
 - a. au sein du Ministère?
 - b. avec l'ensemble de l'Initiative à l'échelle fédérale?
 - c. avec les autres principaux intervenants (p. ex., gouvernements provinciaux et territoriaux, ONG)?
28. Les ressources allouées à la coordination et à la liaison étaient-elles suffisantes pour que l'on puisse gérer efficacement la composante de l'Initiative relevant du Ministère de la Justice du Canada, conformément aux priorités établies?
29. Dans quelle mesure le Ministère a-t-il contribué grâce aux ressources allouées à l'Initiative à d'autres éléments de la stratégie fédérale et quelle était la valeur ajoutée de cette démarche axée sur les partenariats?
30. Les résultats atteints justifient-ils la poursuite de l'investissement?

31. Aurait-on pu atteindre des résultats semblables ou supérieurs au moyen d'une autre démarche plus rentable?

5. STRATÉGIE D'ÉVALUATION

Le présent chapitre présente la stratégie d'évaluation de la composante de l'Initiative de lutte contre la violence familiale relevant du Ministère de la Justice du Canada. Cette stratégie comprend les éléments suivants :

- Surveillance et mesure permanentes du rendement par les gestionnaires responsables du programme;
- Sous-études choisies;
- Évaluation bilan prévue pour l'exercice 2001-2002.

5.1 Surveillance et mesure permanentes du rendement

Tous les ministères qui ont reçu des fonds supplémentaires en vertu de l'Initiative doivent, conformément aux cadres de reddition des comptes et de présentation de rapports, élaborer des indicateurs de rendement des activités menées dans le cadre de l'Initiative et rendre compte des résultats obtenus chaque année. Les ministères fournissent l'information à Santé Canada, qui est responsable de la préparation et de la présentation au Conseil du Trésor d'un rapport annuel sur l'Initiative.

Compte tenu de cette exigence, la Division de l'évaluation a organisé à la fin de 1997 un atelier sur les indicateurs de rendement et la surveillance. L'objet de cet atelier d'une journée était de présenter aux gestionnaires de programmes du Ministère participant à l'exécution de la composante de l'Initiative la notion d'indicateurs de rendement, des méthodes de surveillance du rendement ainsi que des indicateurs et des méthodes de surveillance et de présentation de rapports relativement aux activités menées par le Ministère dans le cadre de l'Initiative. L'élaboration des indicateurs s'est achevée en avril 1998.

Le Ministère a contribué aux rapports annuels de 1997-1998 et de 1998-1999. Cette contribution portait essentiellement sur les activités plutôt que sur les résultats, ce qui donnait à penser que la

surveillance du rendement devait être améliorée. En mars 2000, l'appareil de mesure du rendement a été révisé de manière à mieux refléter les activités du Ministère et à améliorer la nature de l'information fournie. En mai 2000, un atelier d'une journée a été organisé à l'intention des gestionnaires des programmes afin de réviser le système de mesure du rendement et d'encourager la surveillance du rendement. L'élaboration des tableaux de mesure du rendement s'est achevée en juin 2000. L'annexe A présente les tableaux d'indicateurs de rendement établis pour chaque élément, et l'annexe B les indicateurs de haut niveau à utiliser pour préparer la contribution du Ministère au rapport annuel.

5.2 Sous-études

Les sous-études peuvent être un outil utile pour procurer aux gestionnaires de programmes de l'information régulière sur les résultats des activités principales et pour fournir les renseignements qualitatifs plus détaillés qui alimenteront les évaluations bilans.

Le Ministère a déjà réalisé une sous-étude sur l'efficacité des trois produits de vulgarisation et d'information juridiques (VIJ) consacrés à la violence familiale. L'objet de cette sous-étude était d'évaluer :

- l'efficacité des modes de distribution utilisés pour diffuser les trois publications de VIJ consacrées à la violence familiale,
- la qualité et l'efficacité des publications et la pertinence de ces genres de documents de VIJ pour ce qui est d'informer les groupes cibles visés.

Ces publications ont pour titre *Engagement de garder la paix, Traquer quelqu'un est un crime appelé harcèlement criminel* et *La violence est inacceptable peu importe la langue*. La méthode utilisée pour cette sous-étude et ses résultats sont présentés dans un rapport qui paraîtra bientôt. Cette sous-étude permettra principalement de répondre à la question d'évaluation suivante :

- Dans quelle mesure le travail accompli par le Ministère de la Justice du Canada pour aider à l'élaboration et à la diffusion/exécution d'efforts de vulgarisation et d'information juridiques dans le domaine de la violence familiale à l'intention du public canadien contribue-t-il au renforcement de la sensibilisation du public envers les questions de violence familiale?

Trois autres sous-études possibles ont été définies, mais il a été décidé qu'elles seraient effectuées dans le cadre de l'évaluation bilan.

5.3 Évaluation bilan

L'évaluation bilan portera sur la pertinence, l'efficacité et la rentabilité de la composante de l'Initiative de lutte contre la violence familiale relevant du Ministère de la Justice du Canada. Elle sera axée sur les résultats à court terme (à savoir les résultats qui pourraient raisonnablement être atteints dans les trois à cinq premières années de l'activité).

5.3.1 Méthodes

L'évaluation portera sur plusieurs moyens d'enquête. La matrice de l'annexe C illustre les points à évaluer, les questions, les indicateurs, les sources de données et les procédés de collecte utilisés dans l'évaluation. Les principaux procédés sont énumérés ci-dessous.

Étude de documents

Une étude de documents permettrait de réunir de l'information sur l'historique, les activités et les progrès de l'Initiative de lutte contre la violence familiale au sein du Ministère. Parmi les documents à étudier, mentionnons :

- les mémoires au Cabinet et les présentations au Conseil du Trésor
- les dossiers financiers
- les plans de travail
- les données sur le rendement et les rapports annuels sur le rendement
- les rapports des réunions du Groupe de travail interministériel et de toute réunion FPT liée à la composante relevant du Ministère
- les dossiers de projets, en particulier tous les rapports d'évaluation de projet (y compris, pour les subventions et les contributions, les données de contrôle de projet)
- le site Web du Ministère
- les rapports de recherche
- les notes d'information.

L'étude des documents devrait être réalisée au début de l'évaluation bilan afin d'alimenter les étapes suivantes de l'évaluation.

Analyse des tendances

L'analyse des tendances fournirait l'information et le contexte relatifs à tout changement ou à tout nouvel enjeu à prendre en considération pendant l'évaluation. Elle devrait être axée sur l'examen et l'analyse des points suivants :

- statistiques nationales sur les tendances en matière de justice pénale dans le domaine de la violence familiale, disponibles auprès de Statistique Canada (série « La violence familiale au Canada »);
- Information provinciale/territoriale pertinente (p. ex., celle liée au bien-être et à la protection de l'enfance dans les cas de violence familiale, qui est disponible auprès de sources comme l'*Étude d'incidence canadienne des cas déclarés de violence et de négligence envers les enfants*);
- Examen de l'élaboration des politiques provinciales/territoriales relatives à la justice dans le domaine de la violence familiale, à partir d'une étude des rapports de réunions FPT sur la violence familiale.

L'analyse des tendances procurerait de l'information sur les enjeux et les questions liés à la pertinence. Elle aiderait également à guider l'élaboration des points et des questions pour l'entrevue des principaux informateurs.

Inventaire sommaire et évaluation des modifications d'ordre politique et législative et de leurs effets

Un inventaire sommaire des modifications politiques et législatives mises en œuvre dans le cadre de l'Initiative et touchant la prévention, les enquêtes et/ou les poursuites dans les cas de violence familiale et une évaluation des effets de ces changements fourniraient de l'information qui permettrait principalement de répondre aux questions suivantes :

- Dans quelle mesure la composante de l'Initiative relevant du ministère de la Justice contribue-t-elle à l'élaboration de politiques et de programmes efficaces et coordonnés de justice pénale se rattachant à la violence familiale?
- Dans quelle mesure la composante de l'Initiative relevant du ministère de la Justice permet-elle la prestation de conseils stratégiques et juridiques visant à aider les décideurs et les

autres intervenants à améliorer la réaction du système de justice pénale face à la violence familiale?

L'inventaire sommaire engloberait la compilation de l'information (fédérale, provinciale/territoriale et de certaines organisations internationales, comme les Nations Unies) sur les modifications aux politiques qui ont été amorcées et mises en œuvre pendant cette phase de l'Initiative, ainsi que de l'information fournie au sujet des effets de ces changements. Cet inventaire pourrait également constituer un document préparatoire utile pour les entrevues avec les principaux informateurs prévues au cours de l'évaluation.

Études de cas sur les principaux projets de subventions et de contributions

Des études de cas sur les principaux projets de contributions, qui comprendraient une évaluation du processus de sélection et d'examen des subventions⁶, apporterait de l'information sur les principales incidences et leçons tirées des projets, ainsi que des renseignements sur le processus de subventions et de contributions qui soutiendrait l'atteinte des objectifs de l'Initiative.

Ces études de cas contribueraient principalement à répondre aux questions suivantes :

- Dans quelle mesure le travail effectué par le Ministère de la Justice du Canada pour élaborer, mettre en œuvre, tester et évaluer des modèles, des stratégies et des outils contribue-t-il à des interventions efficaces du système de justice pénale dans des cas de violence familiale?
- Dans quelle mesure le travail réalisé par le Ministère de la Justice du Canada pour faciliter l'établissement de partenariats ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de projets contribue-t-il au renforcement du soutien communautaire à l'égard des mesures éprouvées de prévention, d'intervention et de protection en matière de violence familiale?

Les études de cas comprendraient :

- un examen de l'information relative aux diverses étapes des projets (demandes, élaboration de la proposition, ententes de financement, produits livrables, progrès et rapports finals,

⁶ Les études de cas pourraient aussi faire partie de l'évaluation générale des fonds des subventions et contributions du ministère de la Justice du Canada, prévue pour 2001-2002. Les projets de l'Initiative pourraient être examinés dans le cadre de cette évaluation.

rapports d'évaluation, rapports sur la diffusion, etc.) contenue dans le Système d'information sur les projets ainsi que dans les documents imprimés.

- des entrevues (l'agent de l'Initiative chargé de la subvention/contribution, la partie qui reçoit le financement, d'autres représentants du ministère de la Justice et, le cas échéant, des clients/bénéficiaires).

Études de cas sur des projets majeurs de recherche en politiques

Des études de cas sur d'importants produits de recherche en politiques, qui viseraient à évaluer l'efficacité de ces produits, à déterminer les interventions fructueuses, à communiquer les leçons tirées à l'occasion de ces dernières (ainsi que d'autres interventions, moins fructueuses) aux utilisateurs éventuels et à influencer sur le processus d'élaboration de politique, apporteraient de l'information qui permettrait principalement de répondre aux questions suivantes :

- Dans quelle mesure la composante de l'Initiative relevant du Ministère de la Justice du Canada contribue-t-elle à la mise en place d'une base de connaissances pertinente à l'échelon national, en particulier pour ce qui a trait aux aspects de la violence familiale liés à la justice pénale?
- Dans quelle mesure les recherches menées et l'information établie par le Ministère de la Justice du Canada contribuent-elles à l'élaboration de politiques et à la prise de décision par le système de justice pénale relativement à la prévention et à la diminution de la violence familiale?

Les études de cas comprendraient :

- un examen des dossiers de projet (de la conception initiale du produit à son développement, sa diffusion et, le cas échéant, son évaluation).
- des entrevues avec les principaux informateurs (l'agent de l'Initiative chargé de la recherche ainsi que d'autres participants au projet, comme des représentants du ministère de la Justice et d'autres partenaires financiers, de l'équipe de recherche et des clients/bénéficiaires de la recherche).

Entrevues avec les principaux informateurs

Le Ministère de la Justice du Canada interagit avec de nombreux partenaires et intervenants. Des entrevues seraient menées auprès de certains principaux informateurs. Ces entrevues approfondies et semi-structurées seraient réalisées par téléphone ou en personne. Elles permettraient d'acquérir de l'information et des connaissances approfondies sur la majorité des questions d'évaluations. Nous suggérons d'interroger les intervenants suivants : gestionnaires et personnel du ministère de la Justice (y compris dans les provinces et les territoires); représentants des politiques en matière de justice liés à la violence familiale; poursuivants; avocats du secteur privé; personnel des programmes de défense des femmes, des programmes d'aide judiciaire, des programmes pour enfants victimes ou témoins et d'autres programmes de nature judiciaire liés à la violence familiale; juges; représentants des services sociaux et des ministères de la Santé provinciaux; dirigeantes d'organisations féminines comme les associations provinciales de foyers de transition; directeurs de programmes de traitement d'hommes agresseurs; policiers; travailleurs sociaux; chercheurs; fonctionnaires de Washington D.C. (pour s'informer sur la démarche adoptée par le gouvernement américain en matière de violence familiale).

5.3.2 Coûts

La structure et les coûts estimatifs de l'évaluation bilan sont indiqués dans le tableau suivant.

Tableau 4 : Coûts de l'évaluation sommative

Méthode	Option 1	Option 2
Étude des documents	5 000 \$	5 000 \$
Analyse des tendances	3 000 \$	3 000 \$
Inventaire sommaire et évaluation des modifications d'ordre politique et législatif et de leurs effets	5 000 \$	5 000 \$
Études de cas sur les principaux projets de subventions et de contributions ⁷	10 000 \$	
Études de cas sur des projets majeurs de recherche en politiques	10 000 \$	10 000 \$
Entrevues avec les principaux informateurs	15 000 \$	15 000 \$
Préparation du rapport	5 000 \$	5 000 \$
Total	53 000 \$	43 000 \$

⁷ Dans le cas de l'option 2, les études de cas seraient exécutées dans le cadre de l'évaluation des subventions et des contributions.

Le tableau 4 ne comprend pas les coûts suivants :

- traduction des documents;
- coûts divers, comme l'impression;
- temps consacré par le personnel à la gestion de l'évaluation ainsi qu'à la communication de l'information ou des données nécessaires à l'évaluation.

5.3.3 Échéancier de l'évaluation

L'évaluation bilan de la composante de l'Initiative relevant du Ministère de la Justice du Canada devrait être achevée d'ici décembre 2001, de manière à ce que ses résultats soient pris en compte dans les activités de planification stratégique du Ministère et qu'ils soient incorporés au rapport quinquennal sur les résultats généraux de l'Initiative de lutte contre la violence familiale, qui doit être au présenté au Cabinet d'ici juillet 2002.

ANNEXE A

CONSEILS STRATÉGIQUES ET JURIDIQUES

INDICATEURS DE RENDEMENT

MINISTÈRE DE LA JUSTICE DU CANADA : SECTION DE LA FAMILLE, DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS, SECTEUR DES POLITIQUES				
<i>MISSION</i> : Fournir des conseils stratégiques et juridiques qui aideront les décideurs et les autres intervenants à améliorer la réaction du système de justice pénale face à la violence familiale.				Version 1.0 juin 2000
<i>PRINCIPAL RÉSULTAT LIÉ AU MINISTÈRE DE LA JUSTICE</i> : Politiques efficaces et coordonnées de justice pénale dans le domaine de la violence familiale.				
ACTIVITÉS	EXTRANTS	GROUPES CLIENTS ⁸	RÉSULTATS DES ACTIVITÉS	PRINCIPAUX RÉSULTATS ESCOMPTÉS DE L'INITIATIVE
<ul style="list-style-type: none"> Analyse des politiques liées à la violence familiale (VF) Recherche en politiques liée à la VF Formulation de conseils sur les politiques liées à la VF Formulation de positions de principe liées à la VF Diffusion de l'information sur les politiques liées à la VF Préparation d'exposés et d'avis juridiques	<ul style="list-style-type: none"> Programmes coordonnés d'élaboration de politiques liées à la VF Conseils sur les politiques liées à la VF⁹ Information sur les politiques liées à la VF¹⁰ Produits relatifs aux politiques liées à la VF¹¹ Conseils juridiques, soutien en matière de litiges 	<u>National</u> : <ul style="list-style-type: none"> Ministre de la Justice (F) Ministres de la Justice/procureurs généraux (PT) Représentants FPT Collectivité FPT de la justice Collectivité FPT des responsables des politiques¹² <u>International</u> : Instances internationales (p. ex., Nations Unies)	<u>Court terme</u> ¹³ : <ul style="list-style-type: none"> Création de politiques coordonnées¹⁴ de justice pénale dans le domaine de la VF (au Canada) Instruments coordonnés de justice pénale dans le domaine de la VF (internationaux) Loi sur la VF <u>Long terme</u> ¹⁵ : <ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre de politiques coordonnées de justice pénale pour lutter contre la VF 	<ul style="list-style-type: none"> Création de politiques et de programmes fédéraux efficaces et coordonnés dans le domaine de la violence familiale

⁸ Les groupes clients englobent une variété d'intervenants dont les actes sont influencés par les activités réalisées par le ministère de la Justice (et/ou leurs résultats) dans le cadre de l'Initiative.

⁹ Les conseils comprennent notamment la détermination des options de politique et des autres solutions possibles et la formulation de recommandations.

¹⁰ L'information comprend les analyses, les évaluations et les résultats des recherches liées aux politiques.

¹¹ Par « produits », on entend notamment les énoncés de politique, les lignes directrices, les protocoles et d'autres moyens d'action.

¹² La collectivité des responsables des politiques en matière de VF comprend les personnes qui oeuvrent dans d'autres aspects de la politique relative à la VF (p. ex., recherche en politique, élaboration de politiques dans des secteurs connexes comme la santé, le logement et les services sociaux).

¹³ Dans un délai de 3 à 5 ans.

¹⁴ L'élaboration de politiques coordonnées englobe l'harmonisation, la normalisation et l'uniformisation des nouvelles politiques en matière de VF à l'échelle des administrations.

¹⁵ Dans un délai de 5 à 10 ans.

	EXTRANTS	GROUPE CLIENTS	RÉSULTATS DES ACTIVITÉS	PRINCIPAUX RÉSULTATS ESCOMPTEÉS DE L'INITIATIVE
INDICATEURS	<ul style="list-style-type: none"> • Degré de coordination du processus d'élaboration de politiques • Existence de mécanismes de coordination et participation à ces derniers • Existence/portée des plans communs (p. ex., plans de recherche en politiques, plans de politiques coordonnées FPT, plans inter-gouvernementaux) • Envergure/portée des services au contentieux qui soutiennent la politique et la loi 	<ul style="list-style-type: none"> • Ampleur/portée de la diffusion des « produits » et de l'information sur les politiques • Source/genre de demandes de renseignements relatives aux « produits » et à l'information sur les politiques (dont le site Web) 	<p><u>Court terme :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Envergure/portée¹⁶ de la base d'information liée aux politiques • Degré de coordination des conseils, de l'information et des produits fournis en matière de politique (aux niveaux FPT et international) • Accroissement de l'« utilité »¹⁷ par les décideurs et autres intervenants (aux niveaux FPT et international) des conseils, de l'information et des produits fournis en matière de politique • Existence/qualité/pertinence des instruments de politique en matière de VF • Existence/qualité/pertinence de la législation en matière de VF <p><u>Long terme :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Degré de « réactivité »¹⁸ du système de justice pénale au problème de la violence familiale (aux niveaux F et PT) 	<ul style="list-style-type: none"> • Degré d'efficacité et de coordination pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques fédérales relatives à la VF • Degré d'efficacité et de coordination pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques FPT de justice pénale en matière de VF

Approbation : _____

Date : _____

¹⁶ Les termes « envergure », « portée » et « qualité » font référence à des critères établis comme le champ couvert, la diversité des perspectives considérées, la qualité de l'information produite, entre autres.

¹⁷ Le terme « utilité » englobe la considération, l'usage et/ou la mise en œuvre de conseils, d'information et de produits relatifs aux politiques.

¹⁸ Le terme « réactivité » englobe l'usage, l'application, la prise en compte et/ou l'interprétation des politiques et des lois liées à la VF de manière à favoriser l'intégration avec d'autres systèmes et à améliorer les résultats (p. ex., prévention de la VF, protection des victimes et des témoins d'actes de VF, poursuites efficaces dans des cas de VF).

	EXTRANTS	GROUPE CLIENTS	RÉSULTATS DES ACTIVITÉS	PRINCIPAUX RÉSULTATS ESCOMPÉS DE L'INITIATIVE
SOURCES DE DONNÉES	<ul style="list-style-type: none"> • Dossiers ministériels • Mécanismes/ protocoles de coordination • Information/produits relatifs aux politiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Dossiers ministériels • Distribution de l'information sur les politiques/ listes de diffusion ou bases de données • Site Web du ministère de la Justice 	<p><u>Court terme :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Dossiers ministériels • Opinions des décideurs, policiers, représentants FPT, personnel œuvrant dans le domaine de la justice pénale, défenseurs des victimes, universitaires, autres experts, ONG, autres intervenants ou autres secteurs touchés et intervenants internationaux • Jurisprudence • Législation <p><u>Long terme :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Opinions des décideurs, policiers, représentants FPT, personnel œuvrant dans le domaine de la justice pénale, défenseurs des victimes, universitaires, autres experts, ONG, autres intervenants ou autres secteurs touchés et intervenants internationaux • Jurisprudence • Législation 	<ul style="list-style-type: none"> • Opinions des décideurs, policiers, représentants FPT, personnel œuvrant dans le domaine de la justice pénale/milieu juridique, défenseurs des victimes, universitaires, autres experts, ONG, collectivité de la politique et intervenants internationaux
CONSIDÉRATIONS MÉTHODOLOGIQUES	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse du contenu 	<ul style="list-style-type: none"> • La capacité de suivre et d'analyser par genre de client pertinent peut ne s'appliquer qu'à certains produits seulement. 	<p><u>Options :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Sondage(s) auprès des principaux informateurs • Études de la jurisprudence • Analyse du contenu • Études comparatives de la législation 	<ul style="list-style-type: none"> • Sondage(s) auprès des principaux informateurs

RECHERCHE EN POLITIQUES
INDICATEURS DE RENDEMENT

MINISTÈRE DE LA JUSTICE DU CANADA : RECHERCHE ET STATISTIQUE				Version 1.0 juin 2000
<p><i>MISSION : Effectuer des recherches et procurer de l'information de haute qualité et pertinentes à l'échelon national¹⁹ pour orienter l'élaboration de politiques et la prise de décision au sein du système de justice pénale sur les questions liées à la prévention et à la réduction de la violence familiale.</i></p> <p><i>PRINCIPAL RÉSULTAT LIÉ AU MINISTÈRE DE LA JUSTICE : Politiques efficaces et coordonnées de justice pénale dans le domaine de la violence familiale.</i></p>				
ACTIVITÉS	EXTRANTS	GROUPES CLIENTS	RÉSULTATS DES ACTIVITÉS	PRINCIPAUX RÉSULTATS ESCOMPTÉS DE L'INITIATIVE
<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation²⁰ de projets de recherche sur la VF • Réalisation d'analyses statistiques sur la VF • Amélioration des méthodes de recherche sur la VF • Promotion/diffusion de la recherche et de l'information statistique sur la VF 	<ul style="list-style-type: none"> • Programmes de recherche coordonnés • Contrats • Ententes de groupements de financement • Rapports de recherches • Rapports statistiques • Rapports sur les méthodes • Conseils et recommandations en matière de politiques • Présentations • Publications • Autres produits d'information connexes (p. ex., documents de référence, sommaires, notes d'info, bulletins) 	<p><u>National :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Ministre de la Justice (F) • Ministres de la Justice (PT) • Représentants FPT du domaine de la justice • Collectivité des politiques liées à la VF • Organisations non gouvernementales • Grand public • Médias <p><u>International :</u> Instances internationales (p. ex., Nations Unies)</p>	<p><u>Court terme</u>²¹ :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la compréhension (et de la base de connaissances connexes) des facteurs, de l'ampleur, de la nature et des variations des risques associés à la VF, en particulier la violence à l'égard des femmes et des enfants • Amélioration de la compréhension et des connaissances concernant les interventions efficaces pour prévenir la VF ou pour y répondre • Amélioration de la diffusion de l'information sur la VF • Bien-fondé de l'analyse et de l'élaboration des politiques et des prises de décision connexes <p><u>Long terme</u>²² :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Législation liée à la VF • Politiques et programmes liés à la VF • Efficacité accrue des interventions pour prévenir la VF et pour y répondre 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation du public aux questions de violence familiale • Création de politiques et de programmes fédéraux efficaces et coordonnés dans le domaine de la violence familiale

¹⁹ Le terme « recherche pertinente à l'échelon national » désigne la recherche qui a des retombées liées à la justice dans l'ensemble du Canada, par exemple : la recherche sur des questions de violence familiale d'ampleur nationale; des questions de portée provinciale ou territoriale liées à des tendances nationales ou influant sur plus d'une administration ou d'une collectivité, dont les collectivités des Premières nations et des Inuits; des recherches comparatives internationales sur la violence familiale qui permettent de mieux comprendre la situation canadienne ou ses répercussions.

²⁰ Le terme « réalisation » peut signifier l'exécution d'études et d'analyses à l'interne, sous contrat ou sur commande.

²¹ Dans un délai de 3 à 5 ans.

²² Dans un délai de 5 à 10 ans.

	EXTRANTS	GROUPES CLIENTS	RÉSULTATS DES ACTIVITÉS	PRINCIPAUX RÉSULTATS ESCOMPTÉS DE L'INITIATIVE
INDICATEURS	<ul style="list-style-type: none"> • Degré de coordination du ou des plans de recherche (ministériels, fédéraux, FPT) • Rapports de décision • Contrats • Champ couvert et pertinence des sujets de la base de connaissances • Qualité²³ de l'information produite • Niveau/qualité²⁴ des conseils en matière de politique, de planification et de programmes 	<ul style="list-style-type: none"> • Ampleur/portée de la diffusion des produits d'information sur la VF (p. ex., recherche, méthodes et analyses statistiques) • Source/genre ou demandes de renseignements sur des produits 	<p><u>Court terme</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Degré de sensibilisation aux questions liées à la VF et étendue des connaissances connexes • Niveau de soutien des efforts pour prévenir la VF ou pour y répondre • Usage et incorporation de la recherche et de l'information statistique sur la VF dans les décisions sur la politique, la planification et les programmes <p><u>Long terme</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Degré d'efficacité des interventions en matière de prévention de la VF et des réactions à ce problème • Incidence de la législation liée à VF • Incidence des politiques et des programmes liés à la VF et fondés sur la preuve • Incidence sur le traitement juste et équitable des victimes/témoins d'actes de VF de la part de l'appareil judiciaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Degré de sensibilisation aux questions liées à la VF et connaissances sur ce sujet • Ampleur du soutien à l'égard des efforts pour prévenir la VF ou pour y répondre

²³ La mesure dans laquelle la recherche, les méthodes et l'information statistique sont pertinentes à l'échelon national, opportunes et conformes à de saines pratiques méthodologiques.

²⁴ Voir ci-dessus.

	EXTRANTS	GROUPE CLIENTS	RÉSULTATS DES ACTIVITÉS	PRINCIPAUX RÉSULTATS ESCOMPTÉS DE L'INITIATIVE
SOURCES DE DONNÉES	<ul style="list-style-type: none"> • Dossiers ministériels 	<ul style="list-style-type: none"> • Dossiers ministériels • Promotion/diffusion des bases de données • Rapports sur la fréquentation des sites Web 	<p><u>Court terme</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Opinions des décideurs, policiers, représentants FPT, personnel œuvrant dans le domaine de la justice pénale, défenseurs des victimes, universitaires, autres experts, ONG, autres intervenants ou secteurs touchés • Documents de politique, instruments, législation <p><u>Long terme</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Opinions des décideurs, policiers, représentants FPT, personnel œuvrant dans le domaine de la justice pénale, défenseurs des victimes, universitaires, autres experts, ONG, autres intervenants ou secteurs touchés 	<ul style="list-style-type: none"> • Sondage de l'opinion publique • Analyse des médias
CONSIDÉRATIONS MÉTHODOLOGIQUES	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse du contenu • Pourrait exiger l'édification d'une base d'information 	<ul style="list-style-type: none"> • Suppose que les bases de données existent et que l'on a la capacité de suivre et d'analyser les données par genre de client pertinent • Pourrait exiger l'édification d'une base d'information 	<p><u>Options</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sondage(s) auprès des principaux informateurs et/ou groupes de discussion pour déterminer la satisfaction (facilité d'accès/d'usage) et résultats découlant de l'usage des produits • Examens des produits par des pairs ou des experts • Groupe de discussion • Examens visant à déterminer si la législation, les politiques, les programmes sont conformes aux résultats des recherches • Études de cas 	<ul style="list-style-type: none"> • Sondage de l'opinion publique • Analyse des médias

Approbation : _____

Date : _____

ÉLABORATION DE POLITIQUES

INDICATEURS DE RENDEMENT

MINISTÈRE DE LA JUSTICE DU CANADA : DIRECTION GÉNÉRALE DES PROGRAMMES, SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS				Version 1.0 juin 2000
<i>MISSION : Soutenir l'élaboration, la mise en œuvre, l'essai et l'évaluation de modèles, de stratégies et d'outils pour améliorer la réaction du système de justice pénale face à la violence familiale.</i>				
<i>PRINCIPAL RÉSULTAT LIÉ AU MINISTÈRE DE LA JUSTICE : Interventions efficaces du système de justice pénale dans les cas de violence familiale; soutien communautaire à l'égard des mesures éprouvées de prévention, d'intervention et de protection dans ce domaine; renforcement de la réaction du système de justice pénale face à la violence familiale.</i>				
ACTIVITÉS	EXTRANTS	GROUPE CLIENTS²⁵	RÉSULTATS DES ACTIVITÉS	PRINCIPAUX RÉSULTATS ESCOMPTÉS DE L'INITIATIVE
<ul style="list-style-type: none"> • Contribution à l'élaboration et au développement des projets de partenariat • Projets de financement²⁶ • Détermination et analyse des résultats des projets • Diffusion des résultats des projets et des leçons tirées 	<ul style="list-style-type: none"> • Projets financés • Contributions des partenariats • Modèles mis à l'essai • Stratégies, outils • Information sur les projets (rapports, présentations, publications) • Analyses des politiques et des programmes et conseils en matière de planification 	<p><u>National</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bénéficiaires²⁷ • Personnel du Ministère • Représentants FPT • Collectivités • Public <p><u>International</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Instances internationales (p. ex., Nations Unies) 	<p><u>Court terme</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des capacités²⁸ à lutter contre la VF • Renforcement de la sensibilisation et des connaissances sur les questions de VF et sur les solutions efficaces en la matière • Mise à l'essai et mise en œuvre de projets pilotes, de modèles, de stratégies et d'outils éprouvés de lutte contre la VF <p><u>Long terme</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la réaction aux problèmes de VF 	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure prévention de la violence familiale et meilleure intervention communautaire face à ce problème; élaboration et mise en œuvre d'activités communautaires visant à réduire la fréquence des actes de violence familiale

²⁵ Les groupes clients englobent une variété d'intervenants dont les actes sont influencés par les activités réalisées par le ministère de la Justice (et/ou leurs résultats) dans le cadre de l'Initiative.

²⁶ Conformément aux priorités et aux critères de financement ministériels. Pour en savoir plus sur les critères, consulter les guides pertinents de financement de subventions et de contributions.

²⁷ Les bénéficiaires se divisent en deux groupes : les parties qui reçoivent le financement des projets et les groupes qui devraient bénéficier du projet ou de l'activité.

²⁸ Fait référence aux capacités à l'échelon communautaire et inclut l'envergure de l'infrastructure, le niveau de spécialisation et de compétence, le niveau des ressources et l'usage des partenariats (officiels et informels).

	EXTRANTS	GROUPES CLIENTS	RÉSULTATS DES ACTIVITÉS	PRINCIPAUX RÉSULTATS ESCOMPTÉS DE L'INITIATIVE
INDICATEURS	<ul style="list-style-type: none"> • N^{bre}/qualité des projets achevés, par genre • N^{bre}/qualité des rapports d'évaluation de projets • N^{bre}/genre de recommandations et de « leçons tirées » • N^{bre}/genre de partenariats 	<ul style="list-style-type: none"> • N^{bre}/genre d'organisations financées • Ampleur/portée de la diffusion des « produits » et de l'information relatifs aux projets • Source/genre des demandes de renseignements concernant l'information et les « produits » relatifs aux projets (y compris le site Web) 	<p><u>Court terme</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Capacité²⁹ de lutter contre la VF • Degré de sensibilisation et de connaissances des modèles, stratégies et démarches efficaces de lutte contre la violence familiale • Envergure/portée de la mise en œuvre des modèles, stratégies et démarches éprouvés de lutte contre la VF <p><u>Long terme</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Usage/utilité des « leçons tirées » des projets (de l'échelon communautaire au niveau national) • Amélioration de la création de politiques et de programmes 	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau des ressources (p. ex., financières, humaines, concrètes) investies par d'autres administrations et d'autres secteurs (y compris la justice) pour améliorer et renforcer l'efficacité de la réaction à la VF. • Adoption de modèles, de stratégies et d'outils éprouvés de lutte contre la violence familiale

²⁹ Voir la définition du terme « capacité » ci-avant.

	EXTRANTS	GROUPE CLIENTS	RÉSULTATS DES ACTIVITÉS	PRINCIPAUX RÉSULTATS ESCOMPTÉS DE L'INITIATIVE
SOURCES DE DONNÉES	<ul style="list-style-type: none"> • Ententes de financement • Dossiers ministériels • Base de données des Systèmes d'information de projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Base de données des Systèmes d'information de projet • Listes de diffusion • Bases de données • Site Web de Justice Canada • Dossiers ministériels • Publications • Comptes rendus de conférences 	<p><u>Court terme</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Opinions des intervenants et des participants concernés. • Plans stratégiques, planification de programmes <p><u>Long terme</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Opinions des intervenants et des participants concernés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Dossiers financiers, budgets, plans • Dossiers administratifs et relatifs aux programmes • Opinions des intervenants et des participants concernés
CONSIDÉRATIONS MÉTHODOLOGIQUES	<ul style="list-style-type: none"> • Examen des dossiers • Rapports des Systèmes d'information de projet • Recherches sur Internet • Analyse du contenu 	<ul style="list-style-type: none"> • Examen des dossiers • Rapports des Systèmes d'information de projet • Rapports sur l'usage du site Web • Certains commentaires obtenus lors de l'évaluation finale de projets³⁰ 	<p>Options :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sondage(s) auprès des principaux informateurs • Études de cas • Groupes de discussion • Groupes d'expert • Analyse des commentaires obtenus lors d'évaluations finales • Analyse du contenu des documents de planification liés à la VF • Inventaire des démarches et des analyses comparatives relatives aux « meilleures pratiques » 	<ul style="list-style-type: none"> • Information sur les ressources (financières ou autres) affectées au problème de la VF à l'échelon communautaire • Sondages, inventaires ou études de cas communautaires

Approbation : _____

Date : _____

³⁰ La collecte de commentaires à la fin des projets est un nouveau mécanisme qui serait considéré comme un produit livrable officiel dans l'entente de financement.

VULGARISATION ET INFORMATION JURIDIQUES

INDICATEURS DE RENDEMENT

MINISTÈRE DE LA JUSTICE DU CANADA : VULGARISATION ET INFORMATION JURIDIQUES (VIJ)				Version 1.0 juin 2000
<p><i>MISSION : Soutenir l'élaboration et la diffusion/exécution d'efforts de VIJ sur la violence familiale à l'intention de la population canadienne en vue de contribuer à la prévention et à la réduction de la fréquence des cas de violence familiale.</i></p> <p><i>PRINCIPAL RÉSULTAT LIÉ AU MINISTÈRE DE LA JUSTICE : Protection des victimes et des témoins d'actes de violence familiale et sensibilisation accrue du public à l'égard de ce problème.</i></p>				
ACTIVITÉS	EXTRANTS	GROUPES CLIENTS	RÉSULTATS DES ACTIVITÉS	PRINCIPAUX RÉSULTATS ESCOMPTÉS DE L'INITIATIVE
<ul style="list-style-type: none"> Recensement, analyse et évaluation des besoins en matériel de VIJ sur la VF Soutien de l'élaboration, de l'exécution et de la diffusion du matériel et des programmes de VIJ sur la VF 	<ul style="list-style-type: none"> Financement de projets de VIJ sur la VF Produits de VIJ sur la VF, p. ex. : feuillets d'information, brochures, programmes de formation, ateliers 	<ul style="list-style-type: none"> Organisations axées sur la VIJ Groupes intermédiaires³¹ Femmes et enfants risquent d'être victimes d'actes de violence familiale ou qui en ont fait l'expérience³² Professionnels de la justice pénale Grand public (canadien) 	<p><u>Court terme :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Renforcement de la capacité des groupes intermédiaires de conseiller ou d'aider les personnes risquant d'être victimes d'actes de violence familiale et des victimes/témoins d'actes de VF Renforcement de la sensibilisation et des connaissances du public à l'égard des questions juridiques soulevées par les cas de violence familiale Renforcement de la capacité des personnes risquant d'être victimes d'actes de violence familiale et des témoins et des victimes de tels actes à prendre des décisions avisées sur leur situation <p><u>Long terme :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Meilleure prévention de la VF Meilleure protection des victimes et des témoins d'actes de VF Meilleure intervention en cas de VF 	<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation accrue du public à l'égard de la violence familiale Création de politiques de programmes fédéraux efficaces et coordonnés dans le domaine de la violence familiale Meilleure prévention de la violence familiale et meilleure intervention communautaire face à ce problème; élaboration et mise en œuvre d'activités communautaires pour réduire la fréquence des actes de violence familiale

³¹ P. ex., groupes d'aide aux victimes et aux témoins, organismes de services sociaux.

³² Le terme « expérience » comprend le fait d'être exposé à de tels actes de violence ou d'en être témoin.

	EXTRANTS	GROUPES CLIENTS	RÉSULTATS DES ACTIVITÉS	PRINCIPAUX RÉSULTATS ESCOMPTÉS DE L'INITIATIVE
INDICATEURS	<ul style="list-style-type: none"> • Ententes de financement • Contrats • N^{bre}/niveau/genre/qualité des produits de VIJ 	<ul style="list-style-type: none"> • Ampleur/portée de la diffusion du matériel de VIJ (à tous les niveaux) • Source/genre de demandes de renseignements pour les produits de VIJ (y compris le site Web) • N^{bre}/genre d'organisations de VIJ financées 	<p><u>Court terme</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Degré/genre d'utilisation du matériel de VIJ par les groupes clients • Degré de sensibilisation et de connaissances concernant les questions juridiques liées aux cas de VF (intermédiaires, victimes ou témoins d'actes de VF, grand public) • Degré de capacité des groupes intermédiaires de conseiller les personnes risquant d'être victimes d'actes de VF et les victimes et témoins de tels actes et à aider toutes ces personnes <p><u>Long terme</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Niveau d'interventions efficaces pour prévenir la VF et y répondre 	<ul style="list-style-type: none"> • Degré de sensibilisation et de connaissances concernant les questions juridiques liées aux cas de VF • Niveau de soutien du public à l'égard des efforts visant à prévenir la violence familiale et à y répondre

	EXTRANTS	GROUPES CLIENTS	RÉSULTATS DES ACTIVITÉS	PRINCIPAUX RÉSULTATS ESCOMPTÉS DE L'INITIATIVE
SOURCES DE DONNÉES	<ul style="list-style-type: none"> • Dossiers ministériels • Systèmes d'information de projet • Ententes de financement • Contrats • Rapports des organisations axées sur la VIJ 	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion/ diffusion des dossiers ou des bases de données • Rapports des organisations axées sur la VIJ concernant l'élaboration, la promotion, la diffusion et l'usage des produits • Rapports sur l'usage du site Web • Systèmes d'information de projet • Publications 	<p><u>Court terme</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Opinions des utilisateurs/consommateurs de produits de VIJ (p. ex., groupes intermédiaires, victimes/témoins d'actes de VF, grand public) • Personnel responsable de la justice pénale <p><u>Long terme</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Opinions des utilisateurs/consommateurs de produits de VIJ (p. ex., groupes intermédiaires, victimes/témoins d'actes de VF, grand public) 	<ul style="list-style-type: none"> • Sondage de l'opinion publique • Analyse des médias

Approbation : _____

Date : _____

ANNEXE B

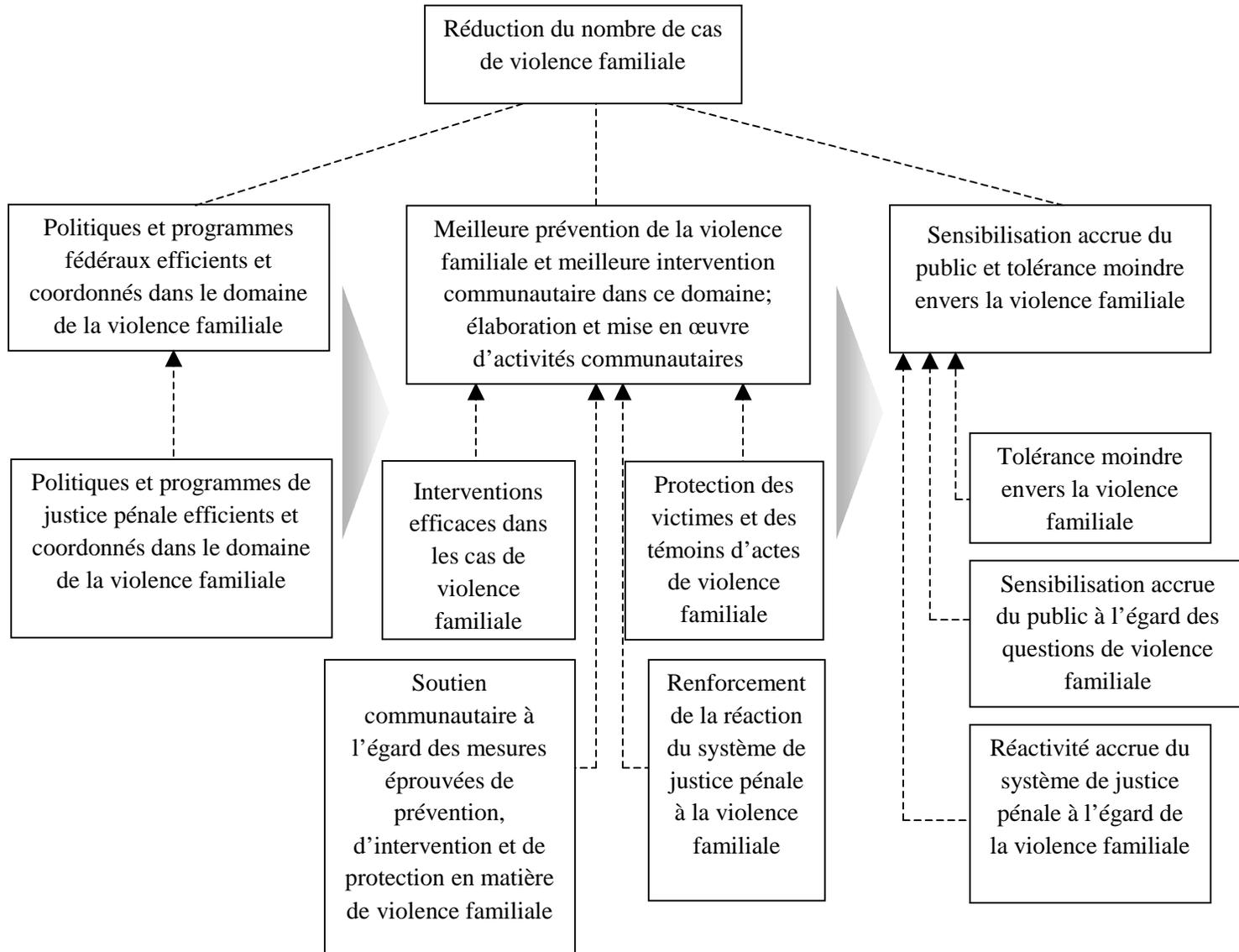
**LIENS ENTRE LES PRINCIPAUX RÉSULTATS DE
L'INITIATIVE DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE FAMILIALE
ET LA COMPOSANTE DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE DU CANADA**

INDICATEURS DE RENDEMENT

Liens entre les principaux résultats de l'initiative de lutte contre la violence familiale et la composante du Ministère de la Justice du Canada

Principaux résultats escomptés de l'Initiative de lutte contre la violence familiale

Liens entre les résultats escomptés relevant du ministère de la Justice du Canada



PRINCIPAUX RÉSULTATS ESCOMPTÉS DE L'INITIATIVE	INDICATEURS DE RENDEMENT DE HAUT NIVEAU	PRINCIPAUX RÉSULTATS LIÉS AU SECTEUR DE LA JUSTICE	CONTRIBUTION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE – INDICATEURS DE HAUT NIVEAU
Création de politiques et de programmes fédéraux efficaces et coordonnés dans le domaine de la violence familiale	<ul style="list-style-type: none"> • Base d'information qui aide les ministères fédéraux à donner suite aux questions de VF • Diffusion efficace et efficiente des connaissances aux partenaires du gouvernement fédéral • Usage de l'information par les partenaires du gouvernement fédéral pour l'élaboration et l'application des politiques et des programmes • Mécanismes de coordination qui répondent aux besoins des ministères, des organismes et des sociétés d'État 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Politiques et programmes de justice pénale efficaces et coordonnés 	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité/portée/diversité d'une base de connaissances pertinente à l'échelon national • Degré/portée de la diffusion des « produits » pertinents à l'échelon national (p. ex., conseils, recherche, lignes directrices) • Utilité³³ des conseils en matière de politiques et de programmes par les décideurs au sein du système de justice pénale • Degré de mise en œuvre des conseils en matière de politiques et de programmes par le personnel du ministère de la Justice • Envergure/portée/nature des mécanismes de coordination visant à résoudre les questions de politiques et de programmes liés à la VF (échelons fédéral, national et international) • Existence/degre de participation aux mécanismes de coordination • Niveau de coordination (intersectorielle et entre administrations) dans le processus d'élaboration de politiques et de programmes liés à la violence familiale • Niveau de complémentarité entre les divers secteurs et administrations pour la résolution des sujets de préoccupation mutuels touchant plusieurs administrations

³³ Niveau de l'usage/de la prise en compte.

PRINCIPAUX RÉSULTATS ESCOMPTÉS DE L'INITIATIVE	INDICATEURS DE RENDEMENT DE HAUT NIVEAU	PRINCIPAUX RÉSULTATS LIÉS AU SECTEUR DE LA JUSTICE	CONTRIBUTION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE – INDICATEURS DE HAUT NIVEAU
<p>Meilleure prévention de la violence familiale et meilleure intervention communautaire dans ce domaine; élaboration et mise en œuvre d'activités communautaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ressources investies par d'autres paliers de gouvernement et par des ONG pour lutter contre la violence familiale • Élaboration de politiques et de programmes pertinents par d'autres paliers de gouvernement, les PN, des ONG, des associations professionnelles, le secteur privé • Adoption de modèles d'intervention éprouvés axés sur la VF au niveau communautaire • Accès de la population aux services de prévention familiale et de traitement 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Interventions efficaces de la justice dans les cas de violence familiale • Protection des victimes et des témoins d'actes de violence familiale • Soutien communautaire à l'égard des mesures éprouvées de prévention, d'intervention et de protection en matière de VF ▪ Renforcement de la réaction du système de justice pénale à la violence familiale 	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau des ressources³⁴ investies par d'autres administrations pour renforcer ou améliorer l'efficacité de la réaction du système de justice pénale à l'égard de la violence familiale • Existence d'outils d'intervention³⁵ efficaces dans des cas de violence familiale • Niveau de soutien communautaire (y compris le système de justice pénale) à la prévention de la VF et à l'intervention face à des actes de cette nature • Envergure/portée de l'adoption de « modèles » intégrés et « éprouvés » (y compris le système de justice pénale) visant à lutter contre la violence familiale
<p>Sensibilisation accrue du public et tolérance moindre envers la violence familiale</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien du public à l'égard des efforts déployés pour prévenir la VF et y répondre • Volonté du public de dénoncer les actes de violence familiale comme un crime • Fréquence de la violence familiale selon les sondages auprès du public 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tolérance moindre envers la violence familiale ▪ Sensibilisation accrue du public au problème de la violence familiale ▪ Réactivité accrue du système de justice pénale à l'égard de la violence familiale 	<ul style="list-style-type: none"> • Degré de volonté du public de dénoncer les cas de violence familiale comme un crime • Degré de compréhension du public à l'égard du processus de justice pénale en place pour lutter contre la violence familiale • Degré de soutien du public pour l'usage du processus de justice pénale en place pour lutter contre la violence familiale • Degré du recours du public au système de justice pénale dans des cas de violence pénale

³⁴ Ressources financières, humaines, concrètes.

³⁵ Outils d'intervention, telle la législation visant à protéger et à aider les victimes et les témoins, les lignes directrices ou les protocoles.

ANNEXE C

**MATRICE DES POINTS À ÉVALUER, DES QUESTIONS, DES
INDICATEURS, DES SOURCES DE DONNÉES ET DES PROCÉDÉS
UTILISÉS DANS L'ÉVALUATION**

Tableau 1 : Matrice des points à évaluer, des questions, des indicateurs, des sources de données et des procédés utilisés dans l'évaluation

Points à évaluer	Questions	Indicateurs	Sources de données	Procédés
Pertinence	1. Une intervention du Ministère est-elle toujours nécessaire pour améliorer la réaction du système de justice pénale à la violence familiale?	Tendances relatives à la fréquence des actes de violence familiale	Statistiques nationales (Statistique Canada) Rapports de recherche Données sur le rendement	Analyse des tendances
		Tendances relatives à l'application des mesures de justice pénale dans les cas de violence familiale	Statistiques nationales (Statistique Canada) Rapports de recherche Données sur le rendement Opinions	Analyse des tendances Étude de documents Entrevues avec les principaux informateurs
		Tendances relatives aux relations FPT et au soutien à l'égard d'une réforme du système de justice pénale	Dossiers ministériels Données sur le rendement Opinions	Analyse des tendances Étude de documents Entrevues avec les principaux informateurs
	2. Est-il nécessaire de poursuivre toutes les activités financées dans le cadre de la composante de l'Initiative de lutte contre la violence familiale relevant du Ministère?	Degré d'harmonisation des activités avec les objectifs et degré de réalisation des objectifs	Dossiers ministériels Données sur le rendement Opinions	Étude de documents Entrevues avec les principaux informateurs
		Contribution prévue ou effective des activités aux résultats	Dossiers ministériels Données sur le rendement Opinions	Étude de documents Entrevues avec les principaux informateurs
	3. Le contexte des politiques liées à la violence familiale et au système de justice pénale a-t-il changé?	Tendances des politiques FPT liées à la violence familiale et à la réforme du système de justice pénale	Dossiers ministériels Opinions Rapports de recherche Données sur le rendement	Analyse des tendances Étude de documents Entrevues avec les principaux informateurs

Points à évaluer	Questions	Indicateurs	Sources de données	Procédés
	4. Dans quelle mesure les objectifs et le mandat de la composante de l'Initiative de lutte contre la violence familiale relevant du Ministère sont-ils encore pertinents?	Tendances FPT relatives aux questions de violence familiale et à la réforme du système de justice pénale	Dossiers ministériels Opinions Données sur le rendement	Analyse des tendances Étude de documents Entrevues avec les principaux informateurs
	5. Quels devraient être l'objet et l'ampleur de l'intervention du Ministère dans le domaine de la violence familiale?	Tendances FPT relatives aux questions de violence familiale et à la réforme du système de justice pénale	Dossiers ministériels Opinions Rapports de recherche Données sur le rendement (de Justice Canada et interministérielles)	Analyse des tendances Étude de documents Entrevues avec les principaux informateurs
	6. Existe-t-il un besoin permanent d'une initiative interministérielle coordonnée dans le domaine de la violence familiale?	Nature/ampleur du soutien à l'égard des démarches interministérielles, intersectorielles et multidisciplinaires de lutte contre la violence familiale	Dossiers ministériels Opinions Données sur le rendement (de Justice Canada et interministérielles)	Étude de documents Entrevues avec les principaux informateurs
	7. Est-il toujours nécessaire que le ministère de la Justice du Canada participe à une initiative fédérale de lutte contre la violence familiale?	Nature/ampleur du soutien à l'égard des démarches interministérielles, intersectorielles et multidisciplinaires de lutte contre la violence familiale	Dossiers ministériels Opinions Données sur le rendement (de Justice Canada et interministérielles)	Étude de documents Entrevues avec les principaux informateurs
		Degré de complémentarité et chevauchements avec les autres stratégies du ministère de la Justice du Canada, p. ex., Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime	Dossiers ministériels Opinions Données sur le rendement (de Justice Canada et interministérielles)	Étude de documents Entrevues avec les principaux informateurs

Points à évaluer	Questions	Indicateurs	Sources de données	Procédés
Efficacité	8. Dans quelle mesure la composante de l'Initiative relevant du ministère de la Justice contribue-t-elle à l'élaboration de politiques et de programmes efficaces et coordonnés de justice pénale se rattachant à la violence familiale?	Utilité ³⁶ des conseils donnés en matière de politiques et de programmes aux décideurs du système de justice pénale dans le cadre de l'Initiative	Législation et instruments de politique (inventaire sommaire) Dossiers ministériels Opinions Données sur le rendement	Étude de documents Entrevues avec les principaux informateurs Inventaire sommaire et évaluation
		Degré de mise en œuvre des réformes législatives et stratégiques liées à la violence familiale	Législation et instruments de politique (inventaire sommaire) Dossiers ministériels Données sur le rendement	Étude de documents Inventaire sommaire et évaluation
		Contribution des réformes législatives et stratégiques à l'amélioration de la réaction du système de justice pénale	Rapports de recherche Dossiers ministériels Opinions Données sur le rendement	Étude de documents Inventaire sommaire et évaluation Entrevues avec les principaux informateurs
		Envergure/portée/nature des mécanismes de coordination relatifs aux politiques et aux programmes de lutte contre la violence familiale (niveaux fédéral, national et international)	Dossiers ministériels Opinions Données sur le rendement	Étude de documents Entrevues avec les principaux informateurs
		Degré de coordination (intersectorielle et entre administrations) des politiques et des programmes de lutte contre la violence familiale	Dossiers ministériels Comptes rendus de réunions Données sur le rendement Opinions	Étude de documents Entrevues avec les principaux informateurs

³⁶ Usage/considération.

Points à évaluer	Questions	Indicateurs	Sources de données	Procédés
		Degré de complémentarité (intersectorielle et entre administrations) des mesures prises dans les secteurs de préoccupation partagés par les administrations	Dossiers ministériels Données sur le rendement Comptes rendus de réunions Opinions	Étude de documents Entrevues avec les principaux informateurs
	9. Dans quelle mesure la composante de l'Initiative relevant du ministère de la Justice contribue-t-elle à des interventions efficaces dans des cas de violence familiale?	Envergure et portée de l'adoption d'outils d'intervention ³⁷ efficaces soutenue par le travail du Ministère dans le cadre de l'Initiative	Dossiers ministériels Données sur le rendement Opinions	Étude de documents Entrevues avec les principaux informateurs Études de cas portant sur certains outils d'intervention ³⁸
		Envergure et portée de l'adoption de « modèles » intégrés « éprouvés », qui englobent le système de justice pénale, pour lutter contre la violence familiale	Dossiers ministériels Données sur le rendement Opinions	Étude de documents Entrevues avec les principaux informateurs Études de cas portant sur certains outils d'intervention ³⁹
	10. Dans quelle mesure la composante de l'Initiative relevant du ministère de la Justice contribue-t-elle au soutien communautaire à l'égard des mesures éprouvées de prévention, d'intervention et de protection en matière de violence familiale?	Degré de soutien communautaire (y compris le système de justice pénale) pour la prévention et l'intervention relativement aux questions de violence familiale, au moyen de méthodes « éprouvées »	Dossiers ministériels Données sur le rendement Opinions	Des études de cas permettent de répondre partiellement à cette question.

³⁷ Exemples d'outils d'intervention : législation visant à protéger et à aider les victimes et les témoins, les lignes directrices ou les protocoles.

³⁸ Créés par Recherche en politiques ou par Subventions et contributions.

³⁹ Créés par Recherche en politiques ou par Subventions et contributions.

Points à évaluer	Questions	Indicateurs	Sources de données	Procédés
	11. Dans quelle mesure la composante de l'Initiative relevant du ministère de la Justice contribue-t-elle à la protection de victimes et de témoins d'actes de violence familiale?	Envergure/portée de l'adoption et de la mise en œuvre de mesures efficaces de protection dans le cadre du système de justice pénale	Dossiers ministériels Données sur le rendement Opinions	Étude de documents Entrevues avec les principaux informateurs Inventaire sommaire et évaluation Études de cas
	12. Dans quelle mesure la composante de l'Initiative relevant du ministère de la Justice contribue-t-elle au renforcement de la réaction du système de justice pénale à la violence familiale?	Évaluation globale de l'efficacité	Cumulatives	Évaluation bilan reposant sur tous les moyens d'enquête, notamment les sous-études et les données sur le rendement
	13. Dans quelle mesure la composante de l'Initiative relevant du ministère de la Justice contribue-t-elle au renforcement de la réactivité du système de justice pénale à l'égard de la violence familiale?	Évaluation globale de l'efficacité	Cumulatives	Évaluation bilan reposant sur tous les moyens d'enquête, notamment les sous-études et les données sur le rendement
	14. Dans quelle mesure la composante de l'Initiative relevant du ministère de la Justice renforce-t-elle la sensibilisation du public envers les questions de violence familiale?	Évaluation globale de l'efficacité	Cumulatives	Évaluation bilan reposant sur tous les moyens d'enquête, notamment les sous-études et les données sur le rendement

Points à évaluer	Questions	Indicateurs	Sources de données	Procédés
	15. Dans quelle mesure la composante de l'Initiative relevant du ministère de la Justice permet-elle la prestation de conseils de nature politique et juridique visant à aider les décideurs et les autres intervenants à améliorer la réaction du système de justice pénale à la violence familiale?	Degré de considération par les décideurs et les autres intervenants des conseils juridiques prodigués dans le cadre de l'Initiative	Dossiers ministériels Opinions Données sur le rendement	Étude de documents Entrevues avec les principaux informateurs
	16. Dans quelle mesure les recherches menées et l'information établie par le Ministère de la Justice du Canada contribuent-elles à l'élaboration de politiques et à la prise de décision par le système de justice pénale relativement à la prévention et à la diminution de la violence familiale?	Envergure/portée de la base de connaissances (p. ex., recherche, méthodes) créée grâce au travail réalisé par le Ministère dans le cadre de l'Initiative	Dossiers ministériels Rapports de recherche et autres produits du savoir Site Web Opinions Données sur le rendement	Étude de documents Entrevues avec les principaux informateurs
Degré/portée de la diffusion de produits du savoir pertinents à l'échelon national		Dossiers ministériels Rapports et plans de diffusion Site Web Opinions Données sur le rendement	Étude de documents Entrevues avec les principaux informateurs	
Degré/envergure de l'utilité du savoir		Dossiers ministériels Opinions Données sur le rendement	Étude de documents Entrevues avec les principaux informateurs Études de cas concernant certains produits de recherche en politiques	

Points à évaluer	Questions	Indicateurs	Sources de données	Procédés
	17. Dans quelle mesure le travail effectué par le Ministère de la Justice du Canada pour élaborer, mettre en œuvre, tester et évaluer des modèles, des stratégies et des outils améliore-t-il la réaction du système de justice pénale à la violence familiale?	Envergure/portée des modèles et des outils créés grâce au travail réalisé par le Ministère dans le cadre de l'Initiative	Dossiers ministériels Rapports de recherche, Modèles, outils et autres produits du savoir Site Web Opinions Données sur le rendement	Étude de documents Entrevues avec les principaux informateurs
Degré/portée de la diffusion des modèles et des outils		Dossiers ministériels Rapports et plans de diffusion Site Web Opinions Données sur le rendement	Étude de documents Entrevues avec les principaux informateurs	
Degré/envergure de l'utilité du savoir		Dossiers ministériels Opinions Données sur le rendement	Étude de documents Entrevues avec les principaux informateurs Études de cas concernant certains produits de recherche en politiques	
	18. Dans quelle mesure le travail accompli par le Ministère de la Justice du Canada pour aider à l'élaboration et à la diffusion/exécution d'efforts de vulgarisation et d'information juridiques dans le domaine de la violence familiale à l'intention du public canadien contribue-t-il à la prévention et à la diminution du nombre d'actes de cette nature?	Degré/objet de l'usage du matériel de VIJ par les groupes clients	Dossiers ministériels Opinions Rapports d'évaluation Données sur le rendement	Examen de produits de VIJ Rapport sur l'efficacité accompagné au besoin d'entrevues supplémentaires avec les principaux informateurs
Degré d'information et de connaissances du public à l'égard des questions juridiques liées aux cas de violence familiale		Opinions Données sur le rendement	Examen de produits de VIJ Rapport sur l'efficacité accompagné au besoin d'entrevues supplémentaires avec les principaux informateurs	

Points à évaluer	Questions	Indicateurs	Sources de données	Procédés
	19. Le modèle actuel de collaboration et de partenariat intersectoriels et multidisciplinaires contribue-t-il au succès de la composante de l'Initiative relevant du Ministère?	Preuve de la collaboration et du partenariat intersectoriels et multidisciplinaires	Dossiers ministériels Rapports de recherche Données sur le rendement Opinions	Étude de documents Entrevues avec les principaux informateurs
	20. Les processus et les systèmes mis en place pour planifier, organiser, mettre en œuvre et surveiller la composante de l'Initiative relevant du Ministère et pour en rendre compte sont-ils appropriés?	Preuve de l'existence/usage/efficacité du processus et des systèmes en place (y compris les bases de données) et degré d'efficacité	Dossiers ministériels Opinions Données sur le rendement	Étude de documents Examen de base(s) de données Entrevues avec les principaux informateurs
	21. Les activités du Ministère dans le domaine de la violence familiale ont-elles des effets non intentionnels (positifs ou négatifs)?	Preuve des effets non intentionnels	Dossiers ministériels Opinions Données sur le rendement	Étude de documents Examen de base(s) de données Entrevues avec les principaux informateurs
	22. Quelles leçons a-t-on tirées de la composante de l'Initiative relevant du Ministère?	Évaluation globale des résultats	Cumulatives	Évaluation bilan reposant sur tous les moyens d'enquête, notamment les sous-études et les données sur le rendement
Rentabilité	23. Les ressources du programme ont-elles été réparties de manière optimale entre ses quatre éléments, compte tenu des objectifs visés?	Répartition des ressources humaines et financières par élément de programme et par priorité	Dossiers ministériels Opinions Données sur le rendement	Étude de documents Entrevues avec les principaux informateurs
	24. Les éléments du programme constituent-ils des moyens efficaces et rentables de parvenir aux résultats escomptés?	Évaluation globale de l'efficacité et de la rentabilité	Cumulatives	Évaluation bilan reposant sur tous les moyens d'enquête, notamment les sous-études et les données sur le rendement

Points à évaluer	Questions	Indicateurs	Sources de données	Procédés
	25. La démarche intraministérielle actuelle de lutte contre la violence familiale constitue-t-elle un moyen efficace d'améliorer la réactivité du système de justice pénale face aux questions de violence familiale?	Nature et ampleur de la participation et satisfaction à l'égard de la démarche intraministérielle	Dossiers ministériels Opinions Données sur le rendement	Étude de documents Entrevues avec les principaux informateurs
	26. La démarche interministérielle actuelle de lutte contre la violence familiale constitue-t-elle un moyen efficace de lutter contre la violence familiale?	Nature et ampleur de la participation et satisfaction à l'égard de la démarche interministérielle	Dossiers ministériels Opinions Données sur le rendement (de Justice Canada et interministérielles)	Étude de documents Entrevues avec les principaux informateurs
	27. La répartition des ressources du programme était-elle suffisante pour assurer une coordination efficace et efficiente des activités de l'Initiative... <ul style="list-style-type: none"> • au sein du Ministère? • avec l'ensemble de l'Initiative à l'échelle fédérale? • avec les autres principaux intervenants (p. ex., gouvernements provinciaux et territoriaux, ONG)? 	Répartition des ressources allouées à la coordination par élément de programme et par priorité	Dossiers ministériels Opinions Données sur le rendement	Étude de documents Entrevues avec les principaux informateurs
	28. Les ressources allouées à la coordination et à la liaison étaient-elles suffisantes pour que l'on puisse gérer efficacement la composante de l'Initiative relevant du Ministère de la Justice du Canada, conformément aux priorités établies?	Répartition des ressources humaines et financières allouées à la coordination et à la liaison	Dossiers ministériels Opinions	Étude de documents Entrevues avec les principaux informateurs
		Preuve de la complémentarité et preuve du chevauchement des efforts	Dossiers ministériels Opinions Données sur le rendement	Étude de documents Entrevues avec les principaux informateurs

Points à évaluer	Questions	Indicateurs	Sources de données	Procédés
	29. Dans quelle mesure le Ministère a-t-il contribué grâce aux ressources allouées à l'Initiative à d'autres éléments de la stratégie fédérale et quelle était la valeur ajoutée de cette démarche axée sur les partenariats?	Preuve des contributions et valeur ajoutée des activités ainsi soutenues	Dossiers ministériels Opinions Données sur le rendement	Étude de documents Entrevues avec les principaux informateurs
	30. Les résultats atteints justifient-ils la poursuite de l'investissement?	Évaluation de l'atteinte globale des objectifs	Cumulatives	Évaluation bilan reposant sur tous les moyens d'enquête, notamment les sous-études et les données sur le rendement
	31. Aurait-on pu atteindre des résultats semblables ou supérieurs au moyen d'une autre démarche plus rentable?	Évaluation de l'atteinte globale des objectifs	Cumulatives	Évaluation bilan reposant sur tous les moyens d'enquête, notamment les sous-études et les données sur le rendement